

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2006

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2006	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises	3
Point n° 4 – AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'OSCL ET LA VILLE DE BISCHWILLER : mise à disposition de personnel	4
Point n° 5 – CHASSES COMMUNALES : cartes nominatives et agrément du garde-chasse pour le lot n° 1	7

AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n° 6 – BUDGET PRIMITIF 2006 DE LA VILLE DE BISCHWILLER ET DU SERVICE DE L'EAU ET FIXATION DES TAUX	8
Point n° 7 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : amortissement	15
Point n° 8 – DEMANDE DE SUBVENTION DU MONT SAINTE ODILE POUR LA REALISATION D'UN NOUVEL ECUSSON	16

TRAVAUX

Point n° 9 – AUTORISATION POUR DEPOSER DES DEMANDES D'URBANISME – divers travaux	17
Point n° 10 – TRAVAUX DIVERS PREVUS AU BP 2006 : demandes de subvention	17
Point n° 11 – RESTRUCTURATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : rue du Général Rampont (entre la rue Raymond Poincaré et la rue Cherifi)	19
Point n° 12 – RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : carrefour rue d'Oberhoffen / quai de la Moder	19

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 13 – VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA KUEBELMUEHLE (Société APM)	20
Point n° 14 – CESSION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE A LA SOCONEC D'UN TERRAIN RUE DES CASERNES	21
Point n° 15 – ALIGNEMENT ROUTE DE STRASBOURG	22
Point n° 16 – ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « GRAEBERFELD »	22
Point n° 17 – ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « SPECKMATTEN »	23

AFFAIRE PERSONNEL

Point n° 18 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS	24
--	----

Membres élus	:	33
Membres en fonction		33
Membres présents	:	30
Membres absents	:	3

Membres présents :

Le Maire :

- Jean-Luc HIRTLER

Les adjoints :

- M. Robert LIEB
- M. Jean-Pierre GRUNDER
- M. René ECKERT
- M. Raymond GRESS
- Mme Monique LITT
- M. Gérard RICHTER
- Mme Nicole THOMAS

Les conseillers municipaux :

- Mme Simone FREIS
- Mme Yolande MENGES
- Mme Marie-Rose GERARD
- M. Lucien KIENTZ
- Mme Chantal HAMMER
- Mme Corinne MEYER-WEINLING
- M. Gilbert HUTTEL
- Mme Blandine JUNG
- M. Jean LIESS
- M. Francis BRAYE
- Mme Marie-Agnès LIEB
- Mme Sophia VOGT
- M. Maurice BARTHOLOME
- M. Jean-Claude KUNTZEL
- M. Claude GIROUD
- M. Alphonse MULLER
- Mme Monique SCHMIDT
- Mme Elisabeth SCHEIBEL
- M. Jean-Lucien NETZER
- Mme Georgette NOBERT-STURZEL
- M. Alain VOELCKEL
- Mme Michèle LEISER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Mme Isabelle LERCH, adjointe, donne pouvoir à Mme Nicole THOMAS, adjointe
- M. Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal, donne pouvoir à M. Gérard RICHTER, adjoint

Membre absent excusé sans pouvoir :

- Mme Sabine RECOLIN, conseillère municipale

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par M. le Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Alphonse MULLER comme secrétaire de séance.

Date de publication : 22.03.2006
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2006

Il est adopté à l'unanimité.

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal m'a données :

Décisions de non-préemption

Décision de préemption

Préemption, le 7 mars 2006, d'une parcelle de 40,46 ares sise au lieu-dit « Baumgarten », propriété des consorts MONTIGNY. Le prix indiqué dans la DIA, de 2.300 €/l'are, n'a pas été accepté et la Ville a fait une contre proposition sur la base de 1.500 €/are – Les propriétaires vendeurs ont un délai de 2 mois pour soit accepter la proposition de la Ville, soit la refuser et demander au juge de l'expropriation de fixer la valeur du bien ou encore de retirer la vente.

Procédures adaptées passées entre le 01/02/2006 et le 31/03/2006

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Acquisition du logiciel de gestion du service technique	Lot unique	ADUCTIS Burospace 91 171 BIEVRES	15 847,00 €

Le Conseil Municipal

En prend acte.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n° 4 – AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'OSCL ET LA VILLE DE BISCHWILLER : mise à disposition de personnel

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude KUNTZEL, conseiller municipal.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'Office des Sports, de la Culture et des Loisirs, la Ville de Bischwiller s'est engagée, par convention du 5 décembre 2002, à mettre gracieusement, entre autres, du personnel à la disposition de l'OSCL.

Compte tenu de l'augmentation constante de la charge de travail liée notamment à l'organisation de manifestations de plus en plus nombreuses, il est proposé que la secrétaire mise à disposition jusqu'ici à 50 % le soit à temps complet.

Il y a donc lieu d'établir un avenant à la convention précisant cette modification. Vous trouverez le projet en annexe.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'intervention de Monsieur René ECKERT et l'explication complémentaire de Monsieur le Maire,

ENTENDU l'avis émis par la commission des finances réunie en séance le 16 mars 2006 ;

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Bischwiller et l'OSCL.

CHARGE MONSIEUR LE MAIRE, respectivement Monsieur Robert LIEB, Premier Adjoint, de sa signature et de toutes les autres formalités nécessaires.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau
VILLE de BISCHWILLER

Avenant n° 1

à la

C O N V E N T I O N

Entre

la VILLE de BISCHWILLER

et

**l'OFFICE des SPORTS, de la
CULTURE et des LOISIRS (O.S.C.L.) de
BISCHWILLER**

datée du 5 décembre 2002

Entre

Monsieur Jean-Luc HIRTLER, Maire de BISCHWILLER,
d'une part,

et l'Office des Sports, de la Culture et des Loisirs
(O.S.C.L.) de BISCHWILLER

représenté par Monsieur René ECKERT, Président-
délégué
d'autre part,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Conformément à l'article 3 de la convention datée du 5 décembre 2002, le présent avenant précise la participation de la Ville de Bischwiller pour la mise à disposition gracieuse du personnel.

➤ **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE
A 50 %**

La secrétaire qui travaillait à temps partiel à 50 % passe à un temps complet à compter du 1^{er} février 2006.

Fait à Bischwiller, en double exemplaire, le _____.

Le Maire de BISCHWILLER

Le Président-délégué de l'O.S.C.L.

Jean-Luc HIRTLER

René ECKERT

Point n°5 – CHASSES COMMUNALES : cartes nominatives et agrément du garde-chasse pour le lot n°1

Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal.

Les lots de chasse ont été attribués, le lot n° 1 par adjudication à l'Association des Chasseurs des «2R» ; le lot n° 2 par convention de gré à gré à l'Association des Amis de la Chasse et de l'Environnement de Gries.

Les associations ainsi que leurs associés avaient été agréés en leur temps. Il y a lieu à présent de délivrer les cartes nominatives.

Conformément à l'article 13 du cahier des charges types, chaque locataire personne physique ou associé doit être titulaire d'une carte nominative établie et tamponnée pour chaque campagne de chasse par la commune. Pour les lots de chasse intercommunaux ou contigus loués par une même personne physique ou morale, les cartes nominatives sont délivrées par le maire de la commune sur le ban de laquelle la surface du lot est la plus importante.

Pour l'Association des amis de la chasse et de l'environnement de Gries, également locataires de lots contigus à celui n° 2 de Bischwiller, il appartiendra à la commune de Gries sur laquelle la surface des lots est la plus importante, d'établir les cartes et d'en aviser les communes concernées.

Pour l'Association des chasseurs des « 2R », c'est à la ville de Bischwiller de délivrer les cartes.

Du fait de la surface du lot, cette association, bien que composée de 8 associés, ne peut avoir que 7 associés possesseur d'une carte nominative. Il est proposé de délivrer une telle carte aux associés suivants :

M. MULLOT Roger, 21 boulevard de Suisse à 98000 – MONACO
M. MULLOT Richard, 6 boulevard d'Italie à 98000 – MONACO
M. DIEBOLD Bernard, 3 rue de la Moder à 67770 – DALHUNDEN
M. SCHNEIDER Roger, 23 rue du Rhin à 67770 - DALHUNDEN
M. GROSSE Pierre, 19b rue des Moutons à 67480 - AUENHEIM
M. SAYTOUR Jean-Charles, 15 route de Nice à 06302 LA TURBIE
Mme GROSSE Pascale, 19b rue des Moutons à 67480 – AUENHEIM

Le locataire peut prendre à son service un ou plusieurs gardes-chasses assermentés mais le nombre de ceux-ci ne peut dépasser UN par tranche entamée de 500 hectares de la surface cumulée du ou des lots de chasse.

L'association des chasseurs des 2R propose Monsieur HUNSINGER Eric comme garde-chasse. La demande d'agrément comme garde assermenté a été déposée à la Sous-Préfecture. La carte nominative est dans ce cas délivrée par la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt dès réception de l'ampliation de l'arrêté d'agrément.

La commission consultative de la chasse a été appelée à donner son avis sur le garde-chasse ce jour.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission consultative de la chasse réunie le 20 mars 2006

à l'unanimité

DONNE son agrément au garde chasse à savoir Monsieur HUNSINGER Eric,

DONNE son accord pour délivrer les cartes nominatives pour les associés de l'Association des chasseurs des « 2R » désignés ci-dessus.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°6 – BUDGET PRIMITIF 2006 DE LA VILLE DE BISCHWILLER ET DU SERVICE DE L'EAU ET FIXATION DES TAUX

Rapport présenté par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint.

Lors du débat d'orientation budgétaire avaient été évoquées la situation financière de la Ville de Bischwiller et les marges de manœuvre dont elle pouvait bénéficier. La politique en matière d'investissement, voire de fonctionnement, dépendait en grande partie des rentrées fiscales attendues. Depuis la tenue de ce débat d'orientation budgétaire, les bases fiscales et les dotations de l'Etat ont été portées à notre connaissance : elles sont plus favorables que prévu. En effet le produit fiscal est supérieur de plus de 4 % à nos premières estimations, et avec les dotations de l'Etat, ce sont 230 000 € de recettes supplémentaires qui ont pu être inscrites dans le budget primitif 2006.

Depuis la Ville a pu en sus avoir des assurances sur des subventions concernant l'acquisition de l'hôtel Arc En Ciel, sur des subventions concernant l'acquisition du site ELECTROLI / SIFE rue de Marienthal et enfin sur la vente de ce même site à un industriel.

C'est sur ces nouvelles bases qu'a été construit le Budget Primitif 2006 de la Ville de Bischwiller qui se présente comme suit :

Section d'Investissement		Variation BP / BP
* Dépenses	4 720 000,00 €	61,64%
* Recettes	4 720 000,00 €	
Section de Fonctionnement		Variation BP / BP
* Dépenses	10 150 000,00 €	1,40%
* Recettes	10 150 000,00 €	

Le total s'élève à 14 870 000 € contre 12 930 000 € en 2005, soit une progression globale de 15,00 %.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I.1. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 4 720 000 € et sont composées de 3 grandes catégories.

La 1^{ère} catégorie comprend les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) et s'élève à 3 665 270,00 € contre 1 888 878 € en 2005, soit une progression de 94,04 %.

Le chapitre 20 correspond à

- l'acquisition de logiciels informatiques pour 12 000 €
- la numérisation de registres du service culturel pour 1 000 €

Le chapitre 21 comprend :

- les acquisitions foncières de terrains et bâtiments représentent 2 700 000 €. Ce crédit comprend les acquisitions de l'Hôtel Arc en Ciel, du terrain SIFE entre la rue de Marienthal et la rue de la Kuebelmuehle, de l'immeuble CHAFRA rue du Conseil, du terrain KRIEGER rue de la Prairie, ainsi que l'échange avec la SCI AVENIR (SIMEC). Le solde doit permettre de constituer des réserves foncières ou d'intervenir dans le cadre du droit de préemption urbain.

- - l'acquisition de matériel informatique pour 125 000 €
- - les acquisitions de matériel roulant, mobilier et matériels divers pour le fonctionnement des services pour 140 915 €.

Le chapitre 23 comprend

- - la poursuite des travaux de réfection dans les écoles primaires et maternelles pour un montant de 94 350 € (les travaux les plus importants concernent le remplacement des fenêtres du bâtiment principal et du gymnase à l'école primaire Erlenberg)
- - 56 370 € pour les travaux pour la sécurité routière (flots, ralentisseurs)
- - 72 750 € pour les réparations de voirie, pour l'aménagement de cheminements piétonniers au Parc du Château et pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de la voie ferrée entre la rue de Phalsbourg et l'impasse des Ruchers
- - 182 770 € pour les travaux d'éclairage public (notamment pour la rue de l'Obermatt, et le long de la piste cyclable susvisée)
- - 31 475 € pour la signalisation et le jalonnement
- - 142 540 € pour les travaux sur bâtiments communaux avec principalement le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment 40 Rue des Cimetières et des travaux à la Mairie : aménagement de bureaux supplémentaires et installation d'une plateforme pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au 1er étage,
- - 80 000 € pour des aménagements au plateau d'évolution et la création d'un terrain multisports de quartier
- - 7 800 € pour les aménagements urbains (clôtures essentiellement)
- - et enfin 18 300 € pour les espaces verts.

La 2^{ème} catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital pour 857 000 €, contre 915 000 € au budget primitif 2005. Les 9 700 € supplémentaires figurant au chapitre 16 correspondent à des dépôts et cautionnements reçus et à des écritures d'ordre.

Enfin la 3^{ème} catégorie s'élève à 188 030,00 € dont :

- 179 975,24 € pour le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » (soit 4 000,00 € pour le Canoë-Kayak Club, 3 860,74 € pour le reliquat de la subvention pour les travaux de conformité des locaux du C.A.S.F., 9 000 € affectés aux ravalements de façades aux particuliers, 2 949,07 € pour la dernière année de bonification d'intérêts aux commerçants, 10 000 € concernant les travaux d'amélioration des vitrines des commerçants dans le cadre du dispositif FISAC, enfin 150 165,43 € pour la S.N.C.F. dans le cadre du programme d'aménagement des abords de la gare à Bischwiller)
- 8 054,76 € sur le chapitre 020 en dépenses imprévues.

Ces 3 665 270 € de dépenses d'équipement sont des crédits nouvellement inscrits au budget primitif. Il ne faut pas oublier les restes à réaliser qui représentent 2 073 000,00 € et que vous retrouvez dans les pages d'annexes du document budgétaire.

Enfin il faut également rappeler les dépenses prises en charge par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, inscrites au Budget Primitif 2006 et qui sont réalisés sur le ban de la ville de Bischwiller :

ASSAINISSEMENT BISCHWILLER

Crédits 2005 reportés sur 2006

<i>Bassin de dépollution Bischwidis.....</i>	<i>118 324,53 €</i>
<i>Report de crédits sur Exercice 2006.....</i>	<i>118 324,53 €</i>

Budget Primitif 2006

<i>Route de Haguenau.....</i>	<i>550 000,00 €</i>
<i>Rue Poincaré</i>	<i>145 000,00 €</i>
<i>Assainissement divers Bischwiller.....</i>	<i>30 000,00 €</i>
<i>Crédits 2006 - Service ASSAINISSEMENT.....</i>	<i>725 000,00 €</i>

TOTAL ASSAINISSEMENT Bischwiller 843 324,53 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Crédits 2005 reportés sur 2006

Zone d'Activité Intercommunale (Montant H.T.) 2 647 000,00 €
 Report de crédits sur Exercice 2006 2 647 000,00 €

Budget Primitif 2006

Zone d'Activité Intercommunale (Montant H.T.) 100 000,00 €
 Crédits 2006 - Développement Economique 100 000,00 €
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... 2 747 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL

Crédits 2005 reportés sur 2006

Voirie Rue du Diaconat 30 000,00 €
 Voirie Enrobés Mince – Trottoirs 12 518,73 €
 Voirie Rue de la Prairie 61 135,39 €
 Voirie Rue du Général Rampont 698 000,00 €
 Voirie Rue Raymond Poincaré 265 000,00 €
 Giratoire Pont de la Moder 170 000,00 €
 Travaux C.C.C.V. 1 214,14 €
 Travaux MAC + Matériel 83 144,70 €
 Travaux divers Service des Sports 62 678,79 €
 Aires des gens de Voyages – 20 places 544 647,53 €
 Reports de crédits sur Exercice 2006 1 928 339,28 €

Budget Primitif 2006

Voirie Rue du Diaconat 150 000,00 €
 Voirie Enrobés Mince – Trottoirs 250 000,00 €
 Voirie Route de Haguenau 100 000,00 €
 Travaux divers Service des Sports 75 000,00 €
 Divers matériel + Travaux divers 25 000,00 €
 Travaux Piscine 750 000,00 €
 Maison des Services 1 200 000,00 €
 Crédits 2006 – Section PRINCIPAL 2 550 000,00 €

TOTAL Budget PRINCIPAL Bischwiller..... 4 478 339,28 €

TOTAL GLOBAL DES CREDITS 2006 EPCI POUR BISCHWILLER : 8 068 663,81 €

Si nous ajoutons ces crédits aux dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) de la Ville de Bischwiller pour l'exercice 2006, le total s'élève à 13 806 933 € (dépenses nouvelles et restes à réaliser).

I.2. Les recettes d'investissement

Quelles sont les sources de financement pour couvrir les dépenses d'investissement ?

Financement INVESTISSEMENT	4 720 000,00	en %	
Autofinancement Net (Virement à la section d'investissement – remboursement du capital)	363 000,00	7,69 %	36,97 %
Autofinancement exceptionnel (cessions d'immobilisations réalisées)	200 000,00	4,24 %	
Amortissement, Provisions, Transferts	324 804,79	6,88 %	
Prélèvement pour remboursement de capital	857 000,00	18,16 %	

Cessions d'immobilisations prévisionnelles	660 000,00	13,98 %
Appel à l'emprunt	1 308 642,56	27,73 %
Subventions + Autres Financements	1 006 552,65	21,33 %

Il y a 3 grandes catégories de recettes d'investissement :

- **L'autofinancement**

L'autofinancement brut par le biais du prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 1 220 000 €, 857 000 € étant affectés au remboursement du capital, 363 000 € constituent l'autofinancement net, contre 125 000 € au budget primitif 2005. De plus, la commune doit également provisionner et amortir ses équipements et étaler certaines charges financières telles que les subventions d'équipement (324 804,79 €). La cession des terrains Rue du Maréchal Joffre à la SNC Joffre par les différents jeux d'écriture se retrouve in fine en recette d'investissement et participe ainsi à l'autofinancement à hauteur de 200 000 €. Il faut dorénavant inscrire, avec la réforme de la nomenclature M 14, les prévisions de cessions d'immobilisations en recettes d'investissement et non plus en section de fonctionnement (660 000 €). Ainsi, une somme de 1 744 804,79 € (soit 36,97 % des dépenses d'investissement), contre 1 565 403,04 € en 2005, est prélevée sur les recettes de fonctionnement, au profit du financement de la section d'investissement.

- **L'emprunt**

Il est inscrit à hauteur de 1 308 642,56 €. En 2005, l'appel à l'emprunt s'est limité à 450.000 € et en 2004, aucun prêt n'a été sollicité. L'appel en 2006 sera plus conséquent au regard des acquisitions de l'Hôtel Arc en Ciel et du terrain SIFE entre la rue de Marienthal et la rue de la Kuebelmuehle.

- **Les subventions et autres participations**

Au chapitre 10 sont inscrits 225 000 € dont 200 000 € pour le fonds de compensation de la TVA et 25 000 € pour la taxe locale d'équipement. Au chapitre 13 sont prévus 781 552,65 € au titre des subventions d'équipement de l'Etat, de la Région et du Département.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 3,11 % par rapport au BP 2005.
- Malgré les augmentations des traitements et des charges, et le reclassement d'agents de catégorie C, les frais de personnel (chapitre 012) sont maintenus à 4 800 000 €,
- Le chapitre 65 : charges de gestion courante diminue de 0,87 %. Cette baisse est due, avec la réforme de la nomenclature M 14, au transfert des subventions d'équipement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Ces subventions d'équipement sont considérées dorénavant comme des immobilisations incorporelles. Ainsi la prise en compte des reliquats des fonds de concours de la SNCF dans le cadre de l'aménagement du Quartier de la Gare et la participation de la Ville au titre du FISAC pour les améliorations des points de vente effectuées par les commerçants apparaissent en dépenses d'investissement.
- Le chapitre 66 : charges financières est en diminution de 30,10 % par rapport au BP 2005, grâce au remboursement anticipé des deux prêts en 2004 et à un appel à l'emprunt mesuré en 2005.
- Le chapitre 67 : charges exceptionnelles comprend le reversement habituel à la Communauté de Communes de l'allocation de compensation de taxe professionnelle pour 320 000 €, les admissions en non valeur pour 5 000 € et la facturation des frais de mise en fourrière des animaux par la S.P.A. pour 800 €.
- Enfin le montant du prélèvement (chapitre 023) est arrêté à 1 220 000 €, il est en augmentation significative de 17,31 % par rapport au BP 2005.

II.2. Les recettes de fonctionnement

Financement FONCTIONNEMENT	10 150 000,00	en %	
Dotation Globale de Fonctionnement + D.S.U. + D.S.I.	3 720 936,00	36,66 %	93,45 %
Quatre taxes	4 389 681,00	43,25 %	
Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	1 018 078,50	10,12 %	
Autres impôts et taxes	347 800,00	3,43 %	
Autres recettes (Locations, Patrimoine, services,...)	683 504,50	6,55 %	

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'essentiel (93,45 %) des recettes de fonctionnement provient des impôts et des dotations de l'Etat.

Vous trouverez ci-après le tableau retraçant l'évolution des bases d'imposition par rapport à 2005. Les bases concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties évoluent favorablement de 4,06 % et de 4,37 %, suite à la réalisation de plusieurs lotissements. A noter que cette augmentation comprend également celle de 1,8 % de revalorisation des bases votée dans la loi de finances pour 2006.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, malgré la fermeture de l'entreprise KUTTERER en 2005, nous enregistrons une augmentation des bases de 8.20 %.

Produit Fiscal		Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	2006	6 136 000	13,42	823 451,20
	2005	5 896 390	13,42	791 295,54
	Ecart	239 610	0,00	32 155,66
	en %	4,06	Moyenne Nationale du Taux 2005 = 14,32 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2006	8 083 000	11,52	931 161,60
	2005	7 744 392	11,52	892 153,96
	Ecart	338 608	0,00	39 007,64
	en %	4,37	Moyenne Nationale du Taux 2005 = 18,33 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2006	69 400	38,10	26 441,40
	2005	84 244	38,10	32 096,96
	Ecart	-14 844	0,00	- 5 655,56
	en %	-17,62	Moyenne Nationale du Taux 2005 = 43,51 %	
Taxe Professionnelle	2006	19 599 000	13,31	2 608 626,90
	2005	18 112 976	13,31	2 424 682,54
	Ecart	1 486 024	0,00	183 944,36
	en %	8,20	Moyenne Nationale du Taux 2005 = 15,52 %	
Total Des 4 Taxes	2006	33 887 400	2006	4 389 681,10
	2005	31 838 002	2005	4 140 229,00
	Ecart	2 049 398	Ecart	249 452,10
	en %	6,44		6,03

Le produit fiscal bénéficie globalement, à fiscalité constante, d'une augmentation de 6.03 %.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) diminuent (- 4,44 %) passant de 4 968 830 € de crédits réalisés en 2005 à 4 748 043 €. Cette diminution est liée à celle du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle dont la dotation passe de 476 850 € en 2005 à 358 555 € soit une baisse de 118 295 €, mais aussi à la subvention de la CAF pour le fonctionnement de la crèche familiale et du multi-accueil qui passe de 241 505.67 € en 2005 à 171 535 € en 2006 soit une baisse de près de 70 000 €. Il est précisé pour ce point que le montant de 2005 comportait en fait des rattrapages de subventions de la CAF pour les exercices 2003 et 2004. Cette diminution peut encore s'expliquer par la subvention concernant le FISAC qui a été enregistrée en 2005 (75 114.80 €) et que l'on ne retrouve pas en 2006 et par le fait que la participation de l'Etat au poste de chef de projet du contrat de ville versée en 2005 concernait les années 2004 et 2005.

Ci-dessous les principales composantes de ce chapitre :

	Réalisés 2005	2006	Variation
D. G. F. (montant notifié avec Alloc Sal.TP inclus)	3 375 908 €	3 424 716 €	+ 48 808 €
D.S.U.	279 645 €	293 627 €	+ 13 982 €
D.S.I.	2 593 €	2 593 €	0 €
Allocations compensatrices			
T.P.	306 665 €	308 817 €	+ 2 152 €
F.B.	8 732 €	17 014 €	+ 8 282 €
T.H.	68 754 €	80 120 €	+ 11 366 €
Autres allocations	926 533 €	621 156 €	- 305 377 €
TOTAL	4 968 830 €	4 748 043 €	- 220 787 €

A noter que notre DGF augmente de 1,45 % par rapport à 2005, ce qui est largement inférieur aux 2,73 % d'augmentation de l'enveloppe DGF au niveau national mais correspond au nouveau mécanisme de calcul assis sur la population, la superficie du ban communal et la garantie d'évolution.

Concernant les produits exceptionnels liés aux cessions d'immobilisations, le Budget Primitif comprend la cession des terrains situés Rue du Maréchal Joffre à la S.N.C Joffre (2^e part de la cession STRADIM), ainsi que les opérations d'ordre de sortie de l'actif concernées.

Avec l'augmentation importante de la base de la taxe professionnelle, malgré la baisse de la compensation par le fonds de péréquation, et grâce à l'amélioration des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties, l'équilibre de la section de fonctionnement peut se faire avec un maintien pour la 4^{ème} année consécutive des taux d'imposition.

BUDGET 2006 - SERVICE de l'EAU

Le Budget Primitif de l'Exercice 2006 - "Service de l'EAU" se présente comme suit :

Section d'Investissement	
Dépenses	34 000,00 €
Recettes	34 000,00 €
Section d'Exploitation	
Dépenses	62 000,00 €
Recettes	62 000,00 €

Les dépenses d'investissement concernent les renforcements du réseau d'eau potable dans la Rue du Général Rampont et des travaux de reprise de branchement.

Le Conseil municipal

Entendu l'intervention de Monsieur Alain VOELCKEL, conseiller municipal, au nom du groupe Bischwiller d'Abord,

Entendu l'intervention de Monsieur Alphonse MULLER, conseiller municipal, au nom du groupe Bischwiller Avenir,

Entendu l'intervention de Monsieur Robert LIEB, adjoint au maire, au nom du groupe majoritaire,

Entendu les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc HIRTNER, maire,

VU l'avis de la commission des finances réunie en séance du 23 mars 2005,

par 30 voix pour - Groupe majoritaire
- Bischwiller Avenir
2 voix contre - Bischwiller d'Abord

SE PRONONCE sur le Budget Primitif 2006 – "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement.....	4 720 000,00 €
Recettes d'investissement	4 720 000,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	10 150 000,00 €
Recettes de Fonctionnement.....	10 150 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par Chapitre ;

par 30 voix pour - Groupe majoritaire
- Bischwiller Avenir
2 voix contre - Bischwiller d'Abord

MAINTIENT les taux de 2005, comme suit :

Taxe d'Habitation.....	13,42 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	11,52 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties	38,10 %
Taxe Professionnelle.....	13,31 %

par 30 voix pour - Groupe majoritaire
- Bischwiller Avenir
2 voix contre - Bischwiller d'Abord

REPORTE les restes-à-réaliser de la section d'investissement tels que présentés en annexe, soit 2 073 000,00 € en dépenses d'investissement et 2 073 000,00 € en recettes d'investissement.

par 30 voix pour - Groupe majoritaire
- Bischwiller Avenir
2 voix contre - Bischwiller d'Abord

SE PRONONCE sur le Budget Primitif 2006 "SERVICE de l'EAU", se décomposant comme suit:

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement	: 34 000,00 €
Recettes d'investissement	: 34 000,00 €

Section d'Exploitation

Dépenses d'exploitation.....	: 62 000,00 €
Recettes d'exploitation	: 62 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par Chapitre ;

REPORTE les restes-à-réaliser de la section d'investissement du Service de l'Eau tels que présentés en annexe, soit 90 649,76 € en dépenses d'investissement et 90 649,76 € en recettes d'investissement.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°7 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : amortissement

Rapport présenté par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint.

Jusqu'à l'exercice 2005, le versement de subventions d'équipement à des tiers était comptabilisé en dépenses de la section de fonctionnement au compte 657 « Subventions » subdivisé en plusieurs catégories, notamment :

6571 : Subventions d'équipement aux organismes publics

6572 : Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

6575 : Fonds de concours.

Ces subventions faisaient l'objet, depuis la délibération du 06 Octobre 2003, d'un transfert de la charge vers la section d'investissement puis d'un étalement budgétaire sur une durée de 5 exercices, hormis les subventions d'équipement qualifiées de fonds de concours, pour lesquelles la durée a été fixée à une période de 10 années.

A compter de l'exercice 2006, avec la réforme de la nomenclature budgétaire M 14, les modalités de constatations de ces différentes opérations ont été simplifiées.

Les subventions d'équipement versées ont été qualifiées « d'immobilisations incorporelles », permettant leur imputation directe en dépenses de la section d'investissement au sein d'un compte d'immobilisation spécifique (compte 204) et leur amortissement au compte 2804.

Parallèlement, le critère de « fonds de concours » a été supprimé. En remplacement, il a été prévu que les subventions d'équipement versées à un organisme public soient amorties sur une durée maximale de 15 ans. La durée d'amortissement de 5 ans demeure pour les seules subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé.

Compte tenu de ces changements de procédures, les précisions suivantes doivent être apportées.

- Pour les subventions versées avant 2006 :
 - l'amortissement de ces subventions est poursuivi, aux comptes 6811 et 2804, selon les durées d'amortissement retenues avant 2006.
- Pour les subventions versées à compter de 2006 :
 - elles sont amorties, à l'instar des autres immobilisations, à compter de l'exercice suivant celui de leur versement (exemple : à compter de 2007 pour les subventions versées en 2006)
 - elles sont amorties sur une durée maximale de 15 ans ou 5 ans selon la nature du bénéficiaire.

Il s'agit ici de préciser les conditions d'amortissement de ces subventions. Toutes les communes et établissements sont concernés sans considération de seuil de population.

L'amortissement peut être étalé sur 5 années pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé.

Pour les subventions d'équipement versées à un organisme de droit public, il est proposé de limiter la durée de l'amortissement à 10 années.

Le montant annuel de la dotation serait ainsi de :

- $\frac{\text{montant de la subvention}}{5}$ dans le 1^{er} cas
- $\frac{\text{montant de la subvention}}{10}$ dans le 2^e cas

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission de finances réunie en séance le 16 mars 2006 ;

A l'unanimité

DONNE son accord pour amortir

- ◆ ***les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé sur une période de 5 années,***
- ◆ ***les subventions d'équipement versées aux personnes de droit public sur une période de 10 années.***

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°8 – DEMANDE DE SUBVENTION DU MONT SAINTE ODILE POUR LA REALISATION D'UN NOUVEL ECUSSON

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, conseillère municipale.

Dans le cadre des travaux de restructuration du Mont Sainte Odile les armoiries des communes alsaciennes de la Salle des Pèlerins seront toutes restaurées.

La ville de Bischwiller est également concernée, ses armoiries figurant sur les murs de la salle.

Afin de pouvoir réaliser cette rénovation, le Directeur du Mont Sainte Odile, l'abbé Daniel Perrin, a sollicité, dans un courrier du 14 février 2006, une subvention pouvant se situer entre 120 et 150 €.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission de finances et des bâtiments réunie en séance le 16 mars 2006 ;

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour le versement d'une subvention maximum de 150 € pour la restauration de l'écusson, le paiement étant subordonné à la présentation de la facture correspondante,

VOTE la dépense correspondante à inscrire au compte 6574 «subventions de fonctionnement aux autres organismes ».

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification : 29.03.2006

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°9 – AUTORISATION POUR DEPOSER DES DEMANDES D'URBANISME – divers travaux

Rapport présenté par Monsieur Jean LIESS, conseiller municipal.

Un certain nombre de travaux projetés nécessitent des autorisations d'urbanisme et il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à présenter les demandes correspondantes.

Il s'agit :

- du remplacement des portes et des fenêtres au 40, rue des Cimetières,
- de pose de velux à la mairie dans le cadre de l'aménagement des combles,
- de modification de la façade arrière de la mairie (remplacement de la porte et de fenêtres)
- de pose d'un portail côté rue des Violettes au hall des manèges,
- du remplacement du portail arrière de l'école maternelle Centre,
- de la construction d'un local de rangement à l'école primaire Menuisiers,
- du remplacement des menuiseries extérieures à l'école primaire Erlenberg et au gymnase,
- de la réfection de la charpente et de la couverture du logement situé dans l'enceinte de l'école primaire Erlenberg.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission des bâtiments réunie en séance le 16 mars 2006 ;

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme correspondantes,

ET LE CHARGE de toutes les formalités correspondantes.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°10 – TRAVAUX DIVERS PREVUS AU BP 2006 : demandes de subvention

Rapport présenté par Madame Marie-Agnès LIEB, conseillère municipale.

Dans le budget primitif 2006 figure, en section d'investissement, un certain nombre de travaux qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'Etat, de la Région ou du Département.

Il s'agit de :

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif TTC	Organisme sollicité
Ecole Primaire Erlenberg	Remplacement fenêtres	71 500,00 €	Département
Ecole Mat.Centre	remplacement radiateurs	1 000,00 €	
Terrain multisports	Impasse des Ruchers	65 000,00 €	Département
Liaison terrain multisports impasse des Ruchers et piste cyclable rue Joffre	Aménagement piste cyclable	63 000,00 €	Département
logement 40, rue des Cimetières	remplacement portes & fenêtres	13 200,00 €	Région
local 3 ^{es} ages rue Leclerc	Remplacement fenêtres	4 500,00 €	Région
Mairie	Remplacement fenêtres	7 900,00 €	Région
Mairie	Ascenseur pour handicapés	21 000,00 €	Région
Ecole Primaire Erlenberg	Remplacement fenêtres	71.500,00 €	Région
Ecole Mat.Centre	remplacement radiateurs	1 000,00 €	Région
combles mairie	aménagement combles 2 ^e tranche	55 000,00 €	Etat-DGE
RDC entrée arrière	aménagement bureaux	56 000,00 €	
Mairie	Remplacement fenêtres	7 900,00 €	
Mairie	Ascenseur pour handicapés	21 000,00 €	
Rue de Weitbruch/Eglise	plateaux de sécurité	27 000,00 €	Etat-DGE
Rue de Phalsbourg-Super U-Obermatt	Achat de vasques- E.P.	214 000,00 €	Etat-DGE
Parc du Diaconat	Aménagement sentiers-plantations	18 000,00 €	Etat-DGE
Parc du Château	réalisation cheminements	19 000,00 €	

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission de finances et des bâtiments réunie en séance le 16 mars 2006 ;

**A l'unanimité
Moins une abstention (Francis BRAYE, groupe majoritaire)**

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,

SOLLICITE les participations financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département aux taux les plus favorables,

CHARGE Monsieur le Maire de la consultation des entreprises conformément au code des marchés publics,

L'AUTORISE à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants et le charge de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°11 – RESTRUCTURATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : rue du Général Rampont (entre la rue Raymond Poincaré et la rue Cherifi)

Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal.

En date du 30 janvier 2006, le Conseil Municipal a adopté le projet de restructuration de l'éclairage public de la rue du Général Rampont et de la rue Raymond Poincaré avec des montants prévisionnels fournis par les services techniques municipaux pour des projets élaborés lors de la constitution du dossier de subvention déposé dans le cadre du FISAC en 2004.

Suite aux différentes réunions, des modifications ont été apportées aux projets, ce qui a eu pour incidence de modifier le nombre de candélabres et le nombre d'encastres de sol.

Ainsi pour la rue du Général Rampont, il était prévu au départ de mettre en place 26 candélabres de 8m de hauteur, 16 candélabres de 4 m de hauteur et 11 encastres de sol.

Le devis quantitatif et estimatif remis aux entreprises lors de l'appel d'offres comprenait 37 candélabres de 9 m de haut et 23 encastres de sol.

Aussi le montant des travaux qui était estimé à 143.600 € T.T.C. est passé à 174.167,74 € T.T.C.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission de finances et des bâtiments réunie en séance le 16 mars 2006 ;

A l'unanimité

ACCEPTE la réalisation des travaux d'éclairage public selon le nouveau projet,

DONNE son accord pour le nouveau montant des travaux et

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise FRITZ S.A. – 5, rue des Merles – 67470 NIEDERROEDERN pour un montant de 174.167,74 € T.T.C.

Date de publication : 22.03.2006
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°12 – RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : carrefour rue d'Oberhoffen / quai de la Moder

Rapport présenté par Monsieur Lucien KIENZT, conseiller municipal.

Dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire au droit de l'entrée de SUPER U BISCHWIDIS, il est proposé de restructurer l'éclairage public au droit de ce carrefour. Le coût de ces travaux est estimé à 25.000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission de finances et des bâtiments réunie en séance le 16 mars 2006 ;

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour les travaux d'éclairage public susvisés,

DONNE SON ACCORD pour la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise choisie par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas d'appel d'offres infructueux, autorise Monsieur le Maire à signer un marché négocié avec l'entreprise choisie par la Commission,

SOLLICITE auprès des organismes compétents les subventions dont peuvent bénéficier ces travaux.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°13 – VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA KUEBELMUEHLE (Société APM)

Rapport présenté par Monsieur le Maire.

Lors de la séance du 30 janvier 2006, le Conseil municipal a donné son accord pour deux transactions :

- l'acquisition des terrains d'implantation de l'ancienne Société Electroli, situés entre la rue de Marienthal et la rue de la Kuebelmuehle, qui appartiennent à la SIFE, représentée par Madame WODLI,
- l'échange d'une partie de 107.51 ares de cet ensemble contre 53 ares appartenant à la SCI AVENIR (entreprise SIMEC).

L'entreprise APM (Alsacienne de Pâtes ménagères), dont le siège social est à HOERDT, a d'importants projets de développement dans la confection de pâtes à gâteau (pâte brisée et pâte feuilletée), de pâtes à pizza et de pâtes à gâteau prêtes à l'emploi. Le site de Hoerdtd arrivant à saturation, l'entreprise est à la recherche d'un nouveau terrain d'implantation pour ses nouvelles activités. C'est ainsi qu'elle était intéressée par les anciens bâtiments de VEYHL qui ont finalement été attribués aux Meubles EHALT PRESTIGE.

Comme alternative la Ville a proposé à la société APM le terrain de Mme WODLI mais le fossé qui coupe cette propriété en deux dans le sens de la longueur constituait un handicap majeur et la surface restante du terrain au Nord du Rothbaechel n'avait pas la surface minimum souhaitée de 3 ha. Du fait de l'échange avec la SCI AVENIR, ce problème a pu être résolu.

Aussi la société APM est maintenant intéressée par le terrain d'environ 3.2 ha situé entre la rue de la Kuebelmuehle et le fossé du Rothbaechel (en jaune sur le plan joint) mais pas au prix de 1 010 000 € dans la mesure où le bâtiment, qui pouvait convenir tel quel à une entreprise qui n'aurait eu qu'une activité de stockage, ne peut convenir en l'état à la société APM qui doit y

réaliser d'importants travaux de réhabilitation, les exigences en matière agro-alimentaire étant évidemment plus importantes.

Après négociations, un accord a pu être trouvé avec la société APM sur un prix global de 580 000 € dont 480 000 € pour le terrain (320 ares à 1500 €/are) et 100 000 € pour le bâtiment.

La Ville s'est également proposée de prendre en charge le débroussaillage le long du Rothbaechel et le décapage du terrain sur une profondeur de 40 cm.

Le Conseil municipal est invité à donner son accord pour les conditions de la vente comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission de finances et des bâtiments réunie en séance le 16 mars 2006 ;

ENTENDU l'intervention de Monsieur Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal, du groupe Bischwiller Avenir,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la vente à la société A.P.M. ou à toute société que celle-ci désignera des parcelles situées rue de la Kuebelmuehle, cadastrées Section 81 n°

515 d'une surface de	10.71 ares
518 d'une surface de	0.72 are
521 d'une surface de	6,59 ares
523 d'une surface de	0,42 are
563 d'une surface de	0,32 are
570 d'une surface de	8,54 ares
781 d'une surface de	72,69 ares
782 d'une surface de	164,06 ares
784 d'une surface de	4,16 ares
785 d'une surface de	2,51 ares
(A)/772 d'une surface de	53,00 ares
soit une surface totale de	323,72 ares

FIXE LE PRIX DE VENTE à 580 000 €, la Ville prenant en sus à sa charge le débroussaillage le long du Rothbaechel et le décapage du terrain sur une profondeur de 40 cm,

AUTORISE Monsieur Jean-Luc HIRTLER, Maire, respectivement Monsieur Robert LIEB, 1^{er} adjoint au maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction et le charge de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°14 – CESSION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE A LA SOCONEC D'UN TERRAIN RUE DES CASERNES

Rapport présenté par Monsieur Lucien KIENZ.

A l'effet de permettre le relogement des époux VOGT et de Monsieur MECKES, il est proposé de mettre à disposition de la SOCONEC, une parcelle d'environ 6 ares à détacher de la parcelle communale cadastrée Section 43 n° 238 d'une surface totale de 40 ares.

Cette mise à disposition se fera par bail emphytéotique gratuit d'une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission des finances réunie en séance le 16 mars 2006 ;

(en l'absence de Monsieur Robert LIEB, ayant quitté la salle)

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition gratuite par bail emphytéotique d'une durée de 20 ans, d'une parcelle d'environ 6 ares à détacher de la parcelle communale cadastrée Section 43 n° 238 d'une surface de 40 ares, au profit de la SOCONEC avec siège à la Mairie de 67240 – BISCHWILLER, ,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre GRUNDER, adjoint au maire, à signer le bail emphytéotique à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°15 – ALIGNEMENT ROUTE DE STRASBOURG

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, conseillère municipale.

Dans le cadre du nouvel aménagement du carrefour de la Route de Strasbourg avec les Rues de Hanhoffen, Henri Pierson et Fileurs, il a été nécessaire d'empiéter quelque peu sur la propriété GROSSMANN.

Monsieur GROSSMANN Fabrice a donné son accord pour la cession à la Ville de la parcelle cadastrée Section 27 n° 253/1 d'une surface de 0.03 are au prix de 300 €.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission des finances réunie en séance le 16 mars 2006,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition au prix de 300 € de la parcelle cadastrée Section 27 n° 253/1 d'une surface de 0,03 are propriété de Monsieur Fabrice GROSSMANN,

AUTORISE Monsieur Jean-Luc HIRTNER, Maire, respectivement Monsieur Robert LIEB, 1^{er} adjoint au maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°16 – ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « GRAEBERFELD »

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, conseillère municipale.

Dans le cadre de la poursuite de la réservation foncière engagée par la Ville de Bischwiller, il y a l'opportunité d'acquérir la parcelle appartenant aux héritiers de feu Monsieur Georges REISS.

Cette parcelle, située au lieu-dit "Graeberfeld", est cadastrée Section 83 n° 16 avec une surface de 10,90 ares. Un accord est intervenu sur le prix de 61 € de l'are, soit un prix total de 664,90 €.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission des finances réunie en séance le 16 mars 2006,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 83 n° 16 d'une surface de 10,90 ares propriété de Feu Georges REISS.

AUTORISE Monsieur Jean-Luc HIRTLER, Maire, respectivement Monsieur Robert LIEB, 1^{er} adjoint au maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction.

Date de publication : 22.03.2006
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°17 – ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « SPECKMATTEN »

Rapport présenté par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint.

Dans la perspective d'un développement économique dans le secteur de la propriété KUTTERER, la ville souhaite acquérir les parcelles situées à l'arrière de cette propriété.

C'est dans cette optique que les héritiers de feu Edouard KREBS ont été contactés. Ils ont donné leur accord pour céder à la Ville la parcelle cadastrée Section 89 n° 71 d'une surface de 12,18 ares au prix de 500 € l'are. Il est précisé que la parcelle est classée au POS en zone UXb1.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission des finances réunie en séance le 16 mars 2006,

(en l'absence de Monique LITT, ayant quitté la salle)

à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition au prix de 500 € de l'are, de la parcelle cadastrée Section 89 n° 71 d'une surface de 12,18 ares propriété de Feu Monsieur Edouard KREBS,

AUTORISE Monsieur Jean-Luc HIRTLER, Maire, respectivement Monsieur Robert LIEB, 1^{er} adjoint au maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction.

Date de publication : 22.03.2006

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.03.2006

Point n°18 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Rapport présenté par Monsieur Robert LIEB, Premier adjoint.

Comme chaque année au budget primitif est joint l'état des effectifs. Cet état fait apparaître le nombre de postes ouverts, le nombre de postes pourvus et le nombre de postes à créer.

En effet, compte tenu de l'évolution de certains postes et des tâches qui y sont rattachées, il est nécessaire de pouvoir répondre à des évolutions de carrière par la création de postes d'agents statutaires :

- un poste de rédacteur,
- un poste d'attaché principal de 2^{ème} classe,
- deux postes de contrôleur de travaux,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- un poste d'agent technique chef,
- un poste d'assistant qualifié du patrimoine de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent du patrimoine qualifié de 1^{ère} classe,
- un poste de chef de service de police de classe exceptionnelle,
- un poste de brigadier chef.

Afin de permettre des remplacements d'agents temporairement absents, il y a lieu de créer :

- un poste d'agent administratif qualifié auxiliaire,
- deux postes d'agent des services techniques auxiliaires.

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale récemment adoptée, la Ville se propose de recruter des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi sous la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi dans les secteurs :

- deux administratifs,
- trois techniques.

Il est précisé que les postes ouverts ne sont pas nécessairement des postes à pourvoir, encore moins des postes budgétés.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'avis émis par la commission des finances réunie en séance le 16 mars 2006,

ENTENDU l'intervention de Monsieur Alain VOELCKEL, conseiller municipal, du groupe Bischwiller d'Abord,

